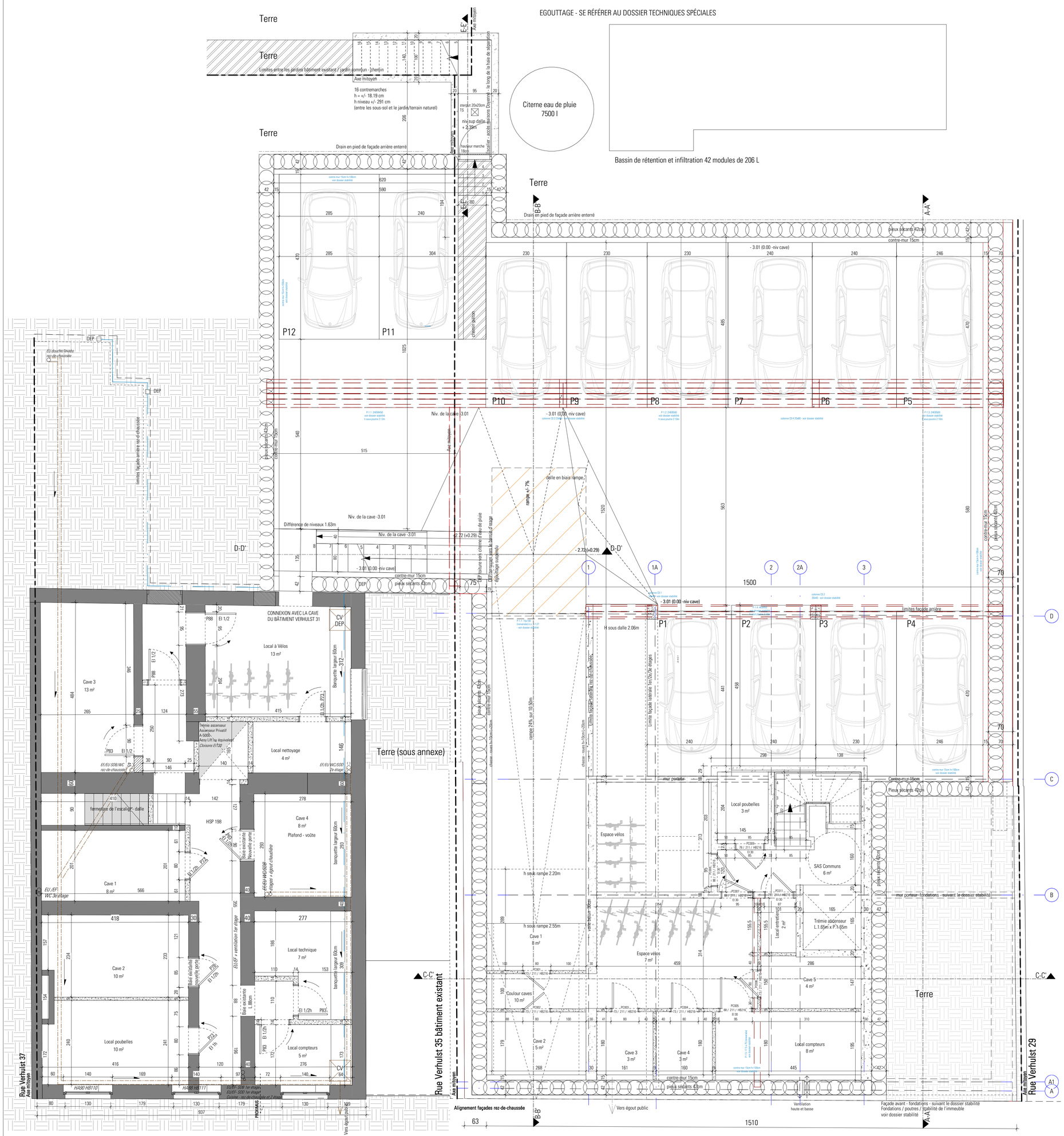

Plan as-built architecture - il ne s'agit pas d'un plan géomètre ! (de légères variations dimensionnelles peuvent apparaître entre les plans et la réalité)
Techniques spéciales - cf. plans des techniques spéciales
Stabilité - cf. plans de stabilité

Remarques importantes:

Le présent plan ne peut être utilisé comme plan d'exécution que sous le contrôle obligatoire de l'architecte.
Certaines imprécisions ou omissions pouvant être présentes dans les plans, le contrôle de l'exécution permet de les corriger. Dès lors, le constructeur qui ne respecterait pas cette obligation assumerait intégralement les conséquences de ces erreurs.

Tous les éléments de résistance et de stabilité feront l'objet d'une étude réalisée par un bureau d'études en stabilité qui assumera seul la responsabilité de ses calculs. Ces missions sont en dehors de la mission de l'architecte et seront réalisées aux frais du maître de l'ouvrage. Il en va de même pour les obligations découlant de la législation en matière de coordination de sécurité et santé sur chantier, de performances énergétiques du bâtiment ou toutes autres études spécialisées n'entrant pas dans le champ des compétences de l'architecte.

L'entrepreneur s'entourera de toutes les précautions afin de ne pas causer de dommages aux propriétés voisines éventuelles. Le cas échéant, il fera procéder à ses frais, à un état des lieux des propriétés voisines. En cas de terrassement en déblais, il s'assurera que ce travail n'affecte en rien la stabilité des constructions voisines (niveaux de fondation, étanconnements éventuels, égouttages, techniques enterrées ...) et prendra toutes les précautions nécessaires.

Avant exécution, l'entrepreneur vérifiera toutes les côtes au plan et signalera à l'architecte toutes les erreurs, confusions ou omissions. À défaut, l'entrepreneur reconnait que les plans fournis par l'architecte disposent de toutes les informations nécessaires à leur bonne exécution.

L'indication aux plans des limites de propriété, de mitoyennetés, servitudes éventuelles, est renseignée à titre purement indicatif et sera établie par géomètre à la charge du maître de l'ouvrage. Toutes les formalités et demandes seront introduites dans les délais par le maître de l'ouvrage (rachat de mitoyenneté, demande de raccordement aux différents réseaux (égout, eau, gaz, électricité, Télédistribution, téléphone) et autre (rachats de mitoyenneté).
Dès réception, le maître de l'ouvrage fournira à l'architecte une copie du permis d'urbanisme. Le maître de l'ouvrage informera l'architecte huit jours avant le début des travaux par lettre recommandée ou par procès verbal contresigné en sa présence du début du chantier.

L'architecte fournit des plans de la construction et des schémas techniques de principe. Les plans et détails d'exécution sont une charge de l'entreprise. Les côtes et dimensions sont données à titre indicatif, l'entrepreneur est tenu de les vérifier in situ. L'attention de l'entrepreneur est attirée sur les hors équerres probables. Lors de travaux de démolitions et de terrassements, l'entrepreneur est tenu de veiller à la stabilité des ouvrages à conserver.
Les études définitives d'égouttage et de ventilation sont une charge d'entreprise.

L'architecte conserve l'entière propriété intellectuelle des documents dressés par lui. Il charge la SOFAM de défendre ses droits en la matière.

A		
B		
C		
D		
E		
F		
G		
H		
I		
J		
	MODIFICATIONS	DATES

MAITRE D'OUVRAGE:
GREENWICH PROPERTIES S.A représenté par
Mr. Jean-Paul De Coster
Avenue Louise 380 à 1050 Bruxelles

ADRESSE:
Rue Verhulst 31 à 1180 Uccle
Rue Verhulst 35 à 1180 Uccle

PROJET:

RÉNOVATION DU BÂTIMENT EXISTANT
SIS RUE VERHULST 35 À 1180 UCCLE

CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE À APPARTEMENTS
SIS RUE VERHULST 31 À 1180 UCCLE

Sous-sol_bâtiment Verhulst 31 et 35
PLANS AS BUILT

ENTREPRISE GENERALE:
MAWEBO sprl
Stationsstraat 140
1170 Liedekerke
info@mawebo.be

INGENIEUR STABILITE:
Bureau d'Etudes CK sprl
Rue du Champ de la Couronne 173
1020 Bruxelles
kouroudis1954@gmail.com

CONSEILLER PEB:
GS3 architectes associés
Boulevard des Invalides 81
1160 Auderghem
bruxelles@gs3archi.be

COORDINATEUR SECURITE:
Mommaerts-Safety
Rue de l'Église 13
1315 Incourt
mommaerts@mommaerts-safety.be

ARCHITECTE:
pour :
www.gs3.archi
SCRL
Vincent Dehon: Administrateur délégué
Boulevard des Invalides 81, 1160 Bruxelles
T +32 2 201 93 56
bruxelles@gs3archi.be

REFERENCES PLAN:

DATE :	29/10/2020		N° DOSSIER:	ORIG:	STADE:	NUM:	IND:
FORMAT :	841 x 840mm	ÉCHELLE: 1:50	150041	AR	AS BUILT		